



Je suis propriétaire d'une maison, et je vais me marier

Par **annick**, le **10/05/2008** à **11:44**

Bonjour, étant propriétaire d'une maison, me marier, sous le régime de la communauté, j'aimerais savoir si je venais à décéder mon mari serait héritier de mon bien. Lui il a deux fils et moi j'en ai un mon bien acquis avant le mariage comment ça se passerait merci de me répondre

Par **Visiteur**, le **11/05/2008** à **13:17**

Bonjour,
1/ Votre bien vous appartient à 100% et fera donc partie de votre succession.
2/ Qui est votre héritier réservataire?... votre fils (50%).
3/ Les droits du conjoint survivant? 25% en pleine propriété, sauf testament contraire bien entendu, sachant qu'il n'est pas réservataire. Mais il peut recevoir davantage si un testament va dans son sens, par exemple recevoir 50% du bien, sachant que votre fils ne peut être privé de ses 50%.
Il peut aussi être légataire de l'usufruit du bien, celui-ci restant la nue-propriété de votre fils.
Voici pour les cas les plus usités.
Cordialement